

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_51

id. 3872

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET
D'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

Le Conseil départemental confie au CAUE via une convention d'objectifs, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivants :

- action de conseil auprès des services du Conseil départemental qui sollicitent le CAUE,
- accompagnement structuré des politiques territoriales – aménagement et cadre de vie mises en place par le Département à destination des communes et EPCI,
- accompagnement structuré des politiques territoriales – touristique,
- accompagnement structuré des politiques territoriales – patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département s'engage à soutenir financièrement le CAUE à hauteur de 120 000 € au titre de l'exercice 2018.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention d'objectifs à conclure avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

- Approuve la contribution du Département à hauteur de 120 000 € pour l'exercice 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de département, ladite convention.

P : 29

C : /

A : 1 (*Mme Jalaise ne prend pas part au vote*)

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC